

02. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage en chiffres

10,5 M

points lumineux en 2015
soit

33 points/km de voie éclairée

5,6 TWh

Consommation annuelle
soit 1% de la production totale
d'électricité

25% - 30%

Pourcentage des installations
en service qui ont plus de 25 ans

2 Md€/an

Coût de l'éclairage public

En savoir plus : Association
Française de l'Éclairage

L'éclairage public représente 16% de la consommation énergétique totale d'une commune, 17% des dépenses d'énergie et 41% de la consommation d'électricité. Il émet annuellement environ 85 000 tonnes de CO₂. Les entreprises de Travaux Publics accompagnent les collectivités dans la transition énergétique, en rénovant leur éclairage.

Ce qu'il faut savoir sur le parc d'éclairage public

Le réseau est constitué des points lumineux mais aussi des armoires de commande et des câbles du réseau électrique. Le point lumineux comporte quant à lui un mât et un luminaire, sur lequel est fixée la source lumineuse. Le parc français est vieillissant. Il est estimé qu'entre un quart et un tiers des installations en service ont plus de 25 ans. Or la durée de vie moyenne d'un équipement est de 30 ans. Plusieurs types de sources lumineuses composent le parc :

- **Lampes à vapeur en mercure** : 10% du parc (commercialisation interdite depuis 2015).
- **Lampes à vapeur de sodium haute pression (SHP)**: 50 à 60% du parc.
- **Lampes à iodures** : 5 à 15% du parc.
- **Diodes électroluminescentes (LED)** : 15% du parc (moins énergivores et durée de vie supérieure aux autres technologies).

En savoir plus : Association Française de l'Éclairage,
Cour des Comptes



02. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mieux éclairer pour mieux maîtriser la consommation d'énergie

Plus les installations d'éclairage sont vétustes et plus elles sont énergivores et à l'origine de nuisances. La rénovation de l'éclairage public, deuxième poste de dépenses énergétiques d'une commune, est donc un enjeu majeur. Chaque année, environ 2 Md€ sont alloués à l'éclairage public : 1 Md€ à la maintenance, entre 400 et 500 M€ au renouvellement du parc et plus de 450 M€ à la consommation d'énergie. Divers solutions peuvent être mises en œuvre pour améliorer la performance énergétique de l'éclairage et ainsi contribuer à la baisse des émissions de CO₂ :

- **La mise en place de ballasts électroniques** = 15% d'économies ;
- **La mise en place de commandes d'allumage plus précises** = 5% de gains ;
- **Le remplacement des « ballons fluo » par des sources LED** = jusqu'à 70% d'économies.

Le retour sur investissement de ces actions est rapide (2 à 3 ans).

Le « smart-lighting »

L'éclairage « intelligent » est aussi source d'économies et à l'origine d'une offre multiservices. La télégestion consiste, par exemple, à contrôler à distance l'éclairage, mais elle peut aussi servir à collecter de l'information. Il est également possible d'équiper l'éclairage d'un système capable d'adapter l'intensité lumineuse en fonction du contexte, ainsi que de détecteurs de présence, pour réduire la consommation énergétique.

En savoir plus : [Syndicat de l'éclairage](#)

Quels moyens financiers ?

Des solutions de financement diverses s'offrent aux collectivités souhaitant rénover leur parc d'éclairage public.

Certificats d'économie
d'énergie

Aides de l'Etat et aides
publiques (TEPCV)

Aides des syndicats et
fédérations d'énergie

DSIL
DETR

Aides ADEME
et CDC

Fonds FEDER

Et qu'en est-il de l'impact sur la biodiversité ?

La pollution lumineuse a des conséquences néfastes sur les 30% des vertébrés et 60% des invertébrés qui vivent la nuit. Pour réduire cet impact sur la biodiversité, des solutions existent : diriger l'éclairage vers le sol plutôt que vers le ciel, réduire la plage du spectre lumineux émis, choisir un revêtement du sol qui réverbère moins la lumière, planifier la durée en ayant recours à des détecteurs de présence ou à de la télégestion de l'éclairage.

En savoir plus : [AFE, SERCE](#)